

**Nord**  
le Département

# L'AUTONOMIE : UNE PRIORITÉ POUR LE NORD

## Dossier de presse





## LA LOI ASV

### ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT

# LE CONTEXTE NATIONAL

## CINQ AXES MAJEURS

### SOUTENIR LA VIE À DOMICILE

L'Allocation personnalisée d'autonomie, attribuée à 600 000 personnes fragilisées vivant à domicile, sera révisée : les plafonds mensuels seront revalorisés. L'État y consacrera 375 millions d'euros par an.

### ADAPTER LE DOMICILE

La loi ASV prévoit un plan national d'adaptation de 80 000 logements privés. Doté d'une enveloppe de 250 millions d'euros, ce plan doit permettre aux personnes retraitées aux revenus modestes de rénover leur habitat et de faciliter l'accès à la domotique, à la téléassistance, etc.

### RÉNOVER LES LOGEMENTS-FOYERS

Les logements-foyers proposent 110 000 places dans 2 200 établissements. La loi ASV prévoit des aides à la réhabilitation de ces habitats : 50 millions d'euros y sont consacrés.

### APPLIQUER DAVANTAGE DE TRANSPARENCE SUR LES TARIFS DES EHPADs

Pour aider les aînés et leurs familles à choisir un hébergement lorsque le maintien à domicile n'est plus envisageable, le gouvernement a créé un portail d'information qui recense les établissements en France, ainsi que les aides financières auxquelles les résidents peuvent prétendre.

### AMÉNAGER UN DROIT AU RÉPIT POUR LES AIDANTS

Une allocation annuelle de 500 euros permettra de financer le séjour de personnes « atteintes d'une grande perte d'autonomie » dans un hébergement temporaire ou un accueil de jour.

La loi d'adaptation de la société au vieillissement (loi ASV) a été adoptée définitivement le 28 décembre 2015. Elle concerne 1,4 million de personnes.

700 millions d'euros ont été collectés via la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA).

Ce budget vient s'ajouter aux fonds dédiés au grand âge s'élevant à 21 milliards d'euros (soins médicaux, allocation personnalisée d'autonomie, financement de l'hébergement).



## LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

# LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE

## L'AUTONOMIE, UNE PRIORITÉ

### INFORMER, ACCOMPAGNER, ORIENTER

Développer l'information, poursuivre le soutien à la Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap, créer des relais-autonomie sur le territoire, améliorer l'évaluation des besoins des personnes et créer des plateformes de répit font partie des priorités départementales.

### PRÉVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE

Le Département du Nord a souhaité engager collectivement le chantier de la prévention. Limiter les facteurs de risque, encourager le dépistage précoce, financer des actions collectives de prévention constituent le nouveau visage de la politique dédiée à l'autonomie.

### FAVORISER LE BIEN-ÊTRE

Les services départementaux travaillent en lien avec l'Agence Régionale de Santé pour améliorer l'accès aux soins et à la prévention. Ils favorisent également l'habitat adapté et promeuvent le maintien et le développement du lien social.

### PRIVILÉGIER LE SOUTIEN À LA VIE À DOMICILE

La priorité est donnée au soutien à la vie à domicile en accompagnant les services d'aide et d'accompagnement à domicile, en finançant les démarches innovantes, en renforçant les structures intermédiaires et en soutenant les aidants. Dans l'hypothèse où le maintien à domicile ne serait plus possible, le Département du Nord s'assure de pouvoir proposer aux Nordistes des solutions sur mesure : établissement, mais aussi familles d'accueil ou encore habitat partagé.

Le 17 décembre 2015, le Conseil départemental du Nord votait, en application de la loi ASV, de nouvelles orientations en matière d'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Désormais, **privilégier le maintien et le développement de l'autonomie des Nordistes** les plus fragiles plutôt que le placement systématique en établissement est une priorité pour l'exécutif départemental.



Des reportages « clef en main » peuvent vous être proposés sur les sujets signalés. Plus d'infos au 06 32 73 59 75.



## 1 / RÉNOVER LA GOUVERNANCE

Parce que les démarches des Nordistes ne peuvent être facilitées sans une réflexion préalable sur les procédures internes, **le Département du Nord a simplifié ses outils de gouvernance.**

# LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE

## FAIRE ÉVOLUER LA GOUVERNANCE

### LE PRINTEMPS DE L'AUTONOMIE

Le 23 mars 2016, le Département du Nord organisait les premières Assises de l'Autonomie, rassemblant à Lille des experts de l'autonomie de Belgique, de France et du Canada. Ces Assises et les rencontres territoriales qui en ont découlé ont permis de lancer les nouvelles orientations politiques en faveur de l'autonomie.

### LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS

Elle regroupe les acteurs de l'autonomie sur le territoire : CARSAT, MDPH, MSA, RSI, ARS, Département, etc. La conférence a pour objectif d'établir un constat partagé des attentes et des besoins des personnes âgées. Ce diagnostic permet d'adapter en conséquence la stratégie et les actions à mettre en place.

### LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'AUTONOMIE (CDCA)

Le Comité Départemental des Retraités et des Personnes Âgées (CODERPA) et le Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH) ont fusionné pour créer une instance unique de consultation : le CDCA.

Il regroupe des usagers, des représentants des institutions publiques et d'assurance sociale, des représentants des organismes intervenant au profit du public concerné et des représentants de l'autonomie et de la citoyenneté. Le CDCA est consulté pour l'élaboration des politiques départementales et pour tout sujet relatif à l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.



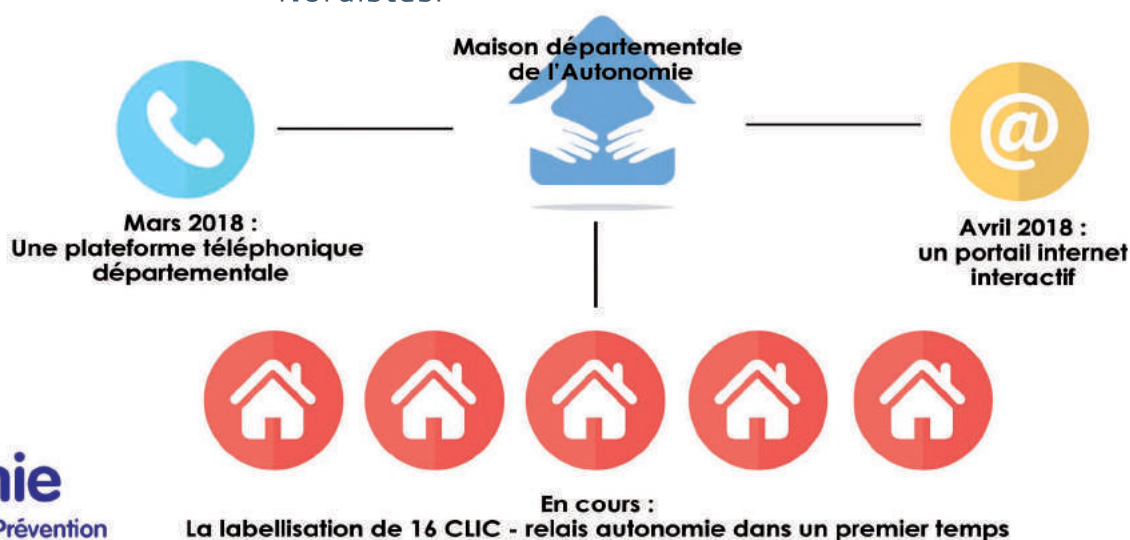
## 2 / SIMPLIFIER LES DÉMARCHES

# LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE

## BIEN INFORMER LES USAGERS

### LA MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE

La Maison départementale de l'Autonomie regroupera toutes les instances oeuvrant pour l'autonomie, y compris à terme la MDPH. Une plateforme téléphonique départementale ainsi qu'un portail internet interactif viendront compléter d'ici 2018 le service proposé aux Nordistes.



Afin de faciliter les démarches et l'accès aux services pour les usagers, le Département du Nord, dans sa démarche de simplification, **réunit en un seul et même lieu toutes les informations destinées aux Nordistes : la Maison de l'Autonomie.**

### LES CLIC - RELAIS AUTONOMIE

Afin d'apporter un service uniforme et de proximité sur l'ensemble du territoire, le Département du Nord a créé un label « Relais Autonomie ». Dédiée dans un premier temps aux 16 Centres Locaux d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC) qui élargissent leur public aux personnes en situation de handicap, d'autres organismes (CCAS, UTPAS) seront à terme labellisés.

Les CLIC - Relais de l'Autonomie ont pour objectif d'orienter et d'informer les usagers, d'évaluer les besoins, de coordonner les interventions, et de prévenir la perte d'autonomie.





## 2 / SOUTENIR LA VIE À DOMICILE

Le Département du Nord octroie des aides financières aux personnes en perte d'autonomie pour leur permettre de financer la mise en place d'une aide ou d'un accompagnement à domicile.

# LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE

## DES AIDES FINANCIÈRES

### **L'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA)**

L'APA est une prestation à caractère universel accordée sans condition de ressources aux personnes âgées de 60 ans et plus, qui ont besoin d'aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou dont l'état nécessite une aide régulière.

### **LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP (PCH)**

La PCH est une aide financière destinée à compenser les besoins liés à une perte d'autonomie due à un handicap. Elle permet de financer des aides humaines, techniques, pour l'aménagement du logement, ainsi que des aides exceptionnelles et animalières.

## DES AIDES À DOMICILE

### **LES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE (SAAD)**

Les SAAD assurent des prestations de services ménagers et d'aide à la personne. 268 structures interviennent auprès de 22 220 bénéficiaires de l'APA et de 2 437 bénéficiaires de la PCH. En application de la loi ASV, tous les SAAD sont financés à égale mesure. De nouveaux SAAD pourront exercer dès le 1er octobre 2017, l'objectif étant de permettre une meilleure répartition et équité entre les territoires.

## DES AIDES POUR LES AIDANTS

Le Département du Nord a développé 8 plateformes de répit pour accompagner les aidants. Il travaille par ailleurs au développement de l'accueil de jour, qui dispose à l'heure actuelle de 434 places dans 46 structures.



## 3/ PROPOSER DES SOLUTIONS ADAPTÉES

### QU'EST-CE QU'UN CPOM ?

Les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) sont signés avec les prestataires de l'autonomie partenaires du Département du Nord. Ils ont pour objectif de faciliter les relations entre la collectivité départementale et de permettre une gestion de l'organisme sur le long terme. La finalité repose en un service optimal aux usagers.

Lorsqu'un maintien à domicile n'est plus possible, le Département du Nord souhaite proposer des formes d'hébergement au plus près des besoins de la personne accompagnée, avec toujours comme leitmotiv le maintien de l'autonomie le plus longtemps possible.

# LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE

## DE NOUVELLES PLACES EN ÉTABLISSEMENT

Afin de pouvoir accueillir les Nordistes dont l'hébergement en résidence représente la meilleure solution, le Département du Nord s'est attaché en 2017 à ouvrir 77 places en établissement pour personnes âgées dépendantes portant le total de places à 6 360. Par ailleurs, 100 places ont été ouvertes pour les personnes en situation de handicap, portant le total de places à 5 159.

36 CPOM ont été signés pour transformer l'offre d'accueil avec un objectif de prévention de la perte d'autonomie.

## 🔑 DES FAMILLES D'ACCUEIL

C'est une formule intéressante pour les personnes qui ne peuvent plus rester seules chez elles mais qui souhaitent bénéficier d'un environnement familial. L'accueil en famille peut être temporaire ou permanent, toute personne âgée de plus de 60 ans ou reconnue handicapée peut intégrer une famille d'accueil. 520 familles sont agréées et 684 personnes accueillies (dont 338 personnes âgées).

## 🔑 LES FORMES INNOVANTES D'HÉBERGEMENT : LES HABITATS PARTAGÉS

Dans le cadre du Fonds Départemental à l'Innovation (FDI), des expérimentations ont été menées par les associations Interval, ARELI et ISRAA : elles ont permis de soutenir des projets d'habitat intermédiaire favorisant l'inclusion.

C'est l'exemple des habitats partagés, qui permettent à des personnes en situation de handicap de vivre en colocation auprès d'auxiliaires de vie sociale et d'une coordinatrice. 4 habitats ont été pérennisés et 10 soutenus en 2017. L'ensemble des projets permettra de créer 270 solutions de logement.

# Nord

le Département

## Contact presse

**Audrey VERNON**

03 59 73 83 44 - 06 32 73 59 75

[audrey.vernon@lenord.fr](mailto:audrey.vernon@lenord.fr)

## Visuels et images de synthèse

© Freepik

© Département du Nord

Retrouvez l'actualité du  
Département du Nord sur

